

n'était pas toujours sûr de s'en rapporter aux gouvernements. Celui de la Russie se trouvant un jour à court de fonds, trouva que rien ne lui était plus facile que d'augmenter le nombre de ces échantillons et d'en émettre un plus grand nombre qu'il n'y avait de peaux à livrer. Lorsque les Tartares de la Mongolie firent la conquête de la Russie, ils ne voulurent avoir rien à faire avec cette monnaie et provoquèrent dans le pays une véritable crise monétaire.

Quelques numismates, se basant sur un passage d'Aristote, croient que la monnaie de cuir des Carthaginois représentait des peaux ou des fourrures et maintiennent que c'était par conséquent une monnaie à base solide, parce qu'elle était convertissable; mais il n'y a pas de preuves suffisantes pour justifier cette conclusion.

Non seulement les Grecs connaissaient les principes de la circulation monétaire et l'usage du papier-monnaie; mais ils faisaient le commerce de banque, au moins trois cents ans avant Jésus-Christ, d'après un système qui n'offre que très peu de différence avec le nôtre. Plus que tous les autres peuples, ils appréciaient les avantages d'une monnaie à base solide; ils avaient pour cela adopté de préférence la monnaie métallique; or, argent et cuivre. Ils n'avaient jamais recours au papier-monnaie ou à la monnaie fiduciaire, excepté dans l'extrême péril de l'Etat. Il n'existe peut-être pas de meilleure définition de la monnaie que celle donnée par Aristote: «La monnaie est un moyen d'échange ou une mesure de valeur, au moyen de laquelle on peut échanger une sorte de marchandise contre une autre sorte.» Nous avons la faculté de constater le poids, les dimensions, le volume d'un corps, d'une substance, d'un objet; nous voulons également en constater la valeur. De même que le poids d'une livre, la mesure de longueur, de superficie ou de volume, nous permettent de constater le poids, etc., la monnaie nous permet de constater la valeur; elle est la mesure de la valeur; c'est «la marchandise intermédiaire qui s'interpose entre ce que nous avons à vendre et ce que nous voulons acheter, on établit la valeur relative de chaque par la quantité de cette marchandise intermédiaire qui est donnée ou acceptée en échange.»

Un article sur les anciennes monnaies coloniales, par M. S. E. Dawson de Montréal, nous apprend que, en Amérique, il n'y a pas encore bien longtemps, on a essayé de faire

circuler toute espèce ou forme de monnaie. Les comptes de la Nouvelle Néerlande (maintenant l'état de New-York) étaient tenus, en 1662, en wampum et en peaux de castor. Ce genre de monnaie ne paraît pas avoir eu beaucoup plus de succès que les autres, car, cette année-là, on se plaignait qu'elle fût dépréciée et la Chambre de Commerce d'Amsterdam accorda à tous les fonctionnaires coloniaux une gratification de vingt-cinq pour cent de leur traitement en peaux de castor, pour les indemniser de leur perte, précédent qui n'a été que trop rarement suivi dans les temps plus récents et plus éclairés.

Parkman, dans son ouvrage «Old Régime in Canada» nous dit que, «en l'absence de monnaie, les peaux de castor ont longtemps servi aux échanges en Canada.» En 1669, le Conseil déclarait le blé monnaie légale à quatre francs le minot; et cinq ans plus tard une ordonnance prescrivait aux créanciers d'accepter les peaux de caribou en paiement au prix du marché.

Dans les premiers temps de la colonie, les monnaies métalliques en circulation, étaient celles des règnes de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, à l'exception de trois pièces de monnaie frappées spécialement pour le Canada.

Leblanc, dans son traité de la monnaie, page 388, y fait allusion en ces termes:

«Afin de faciliter le commerce dans le Canada, le Roy fit fabriquer pour cent mille livres de louis de 15 sols, de 5 sols et des doubles de cuivre pur. Ces monnaies étaient de même cours, poids et loi que celles de France. Sur les louis d'argent de 15 sols et de 5 sols, au lieu de *sit nomen Domini benedictum*, il y avait: *Gloriam regni tui dicent*; et sur les doubles: *Doubles de l'Amérique française.*»

Voici la description de la pièce de 15 sols:

LVD. XIII. D.G. \* FR. ET NAV. REX. Buste juvénile de Louis XIV à droite, tête laurée, perruque longue et bouclée. Le buste drapé par dessus la cuirasse.

Recto, légende: GLORIAM REGNI IVI DICENT, 1670. Ecu au 3 fleurs de lys surmonté de la couronne royale.

Module 27 millimètres.

La pièce de 5 sols était semblable à la précédente, avec un module de 21 millimètres.

A propos des autres monnaies du même règne, nous trouvons dans le «Dictionnaire de Numismatique», publié par M. l'abbé Migné, à Paris:

«On fabriqua au commencement du règne de Louis XIV les mêmes espèces d'or, d'argent, de billon et de cuivre, que sous le règne précédent, savoir: des louis d'or, des demis et des doubles louis d'or, des écus d'or et des demis; des louis d'argent de 60, de 30, de 15 et de 5 sous; des deniers et doubles deniers de cuivre pur. Toutes ces monnaies étaient de même poids, titre, loi et valeur que sous le règne précédent.»

La livre tournois était l'unité monétaire de compte au Canada, mais on ne la connaissait pas au Canada, ni même en France à cette époque, comme pièce monnayée. Il y avait eu cependant une pièce appelée Tournois: «Petite monnaie bordée de fleurs de lis qui tirait son nom de la ville de Tours où elle était frappée. Il y avait des livres tournois, des sols tournois, des petits tournois. Ce n'est plus qu'une désignation d'une somme de compte.»

La livre parisienne était aussi une somme de compte, mais je ne l'ai trouvée mentionnée dans aucun acte de vente de l'ancien régime au Canada. Les ventes étaient invariablement faites, au commencement de la colonie, pour des sommes énoncées en livres tournois. Voici cependant ce que le Dictionnaire de Numismatique dit de la livre parisienne:

«Parisis, en terme de compte, est l'addition de la quatrième partie de la somme au total de la somme: ainsi le Parisis de 16 sols est quatre sols; quatre sols parisis font 5 sols; c'est aujourd'hui une monnaie de compte, qui autrefois était monnaie réelle, qui se fabriquait à Paris, en même temps que le tournois se fabriquait à Tours. Ces parisis étaient d'un quart plus forts que les tournois, en sorte que la livre parisis était de 25 sols et la livre tournois de 20 sols.»

Comme je veux m'en tenir à mon sujet de la monnaie de carte ou papier monnaie, je n'entrerai pas dans d'autres détails au sujet des pièces de monnaie qui formaient jusqu'à un certain point la circulation monétaire du Canada pendant le régime français. J'en ai décrit quelques unes qui avaient cours parmi les premiers colons; mais plus tard, c'est la monnaie de carte qui faisait les frais des transactions ordinaires dans la colonie.

La monnaie de carte fut émise par l'intendant Meales en 1685. Voici comment il en fait rapport au Ministre: «Je n'ai point d'argent pour payer les soldats, et, ne sachant à quel saint me vouer, l'idée m'est venu de mettre en circulation des